

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 10 décembre 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 03/12/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Carole VERGÉ
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour: 9</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Vera BLAGÉVA, Aurore HUGEL
	<b>Secrétaire de séance:</b> Carole VERGÉ

---

### **Objet: Convention avec la CAF de l'Aude pour l'ouverture des droits aux bonus des territoires - DE\_2021\_61**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) est soutenu par la CAF de l'Aude. La CAF propose à la commune de signer une convention territoriale globale afin de compléter ces aides par le bonus territoire. Cette convention couvre l'ensemble des communes de la communauté de communes du Limouxin et doit être signée par toutes les communes concernées qui souhaitent en bénéficier.

Le Conseil Municipal,  
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF de l'Aude.
- Autorise M. le Maire à signer la convention qui sera transmise par la CAF de l'Aude.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_